

-  **Clôture interdite**
 -  **Clôture végétale**
doublée ou non d'un grillage souple gris n'excédant pas une hauteur de 1.80m
 -  **- Mur plein d'une hauteur de 1,00m hauteur.**
La hauteur du mur pourra être portée à 1,80m uniquement dans le cas de la prolongation d'un bâtiment implanté à l'alignement d'une voie, ou d'une emprise publique.
 -  **- Mur bahut de 1.00m de hauteur maximum** surmonté d'une grille, le tout n'excédant pas une hauteur de 1.50m
 -  **- Mur d'une hauteur maximum de 2.00m**
ou
- Clôture grillage souple gris, d'une hauteur maximum de 2.00m doublée ou non d'une haie d'essences locales variées
- Mur bahut de 1,00m de hauteur maximum** surmonté d'une grille, le tout n'excédant pas une hauteur de 1.50m
ou
- Mur bahut de 1.00m de hauteur maximum surmonté d'une grille, le tout n'excédant pas une hauteur de 1.50m
ou
- Clôture végétale
doublée ou non d'un grillage souple gris n'excédant pas une hauteur de 1.50m

Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

PLAN DE BORNAGE ET DE VENTE

Lot n° 2

Cadastré: ZB n° 553
Surface : 350 m²

Permis d'aménager n° PA 17 153 19 0001 accordé le 15 mai 2019.
Permis d'aménager n° PA 17 153 19 0001 mod 1 délivré le 26 décembre 2019

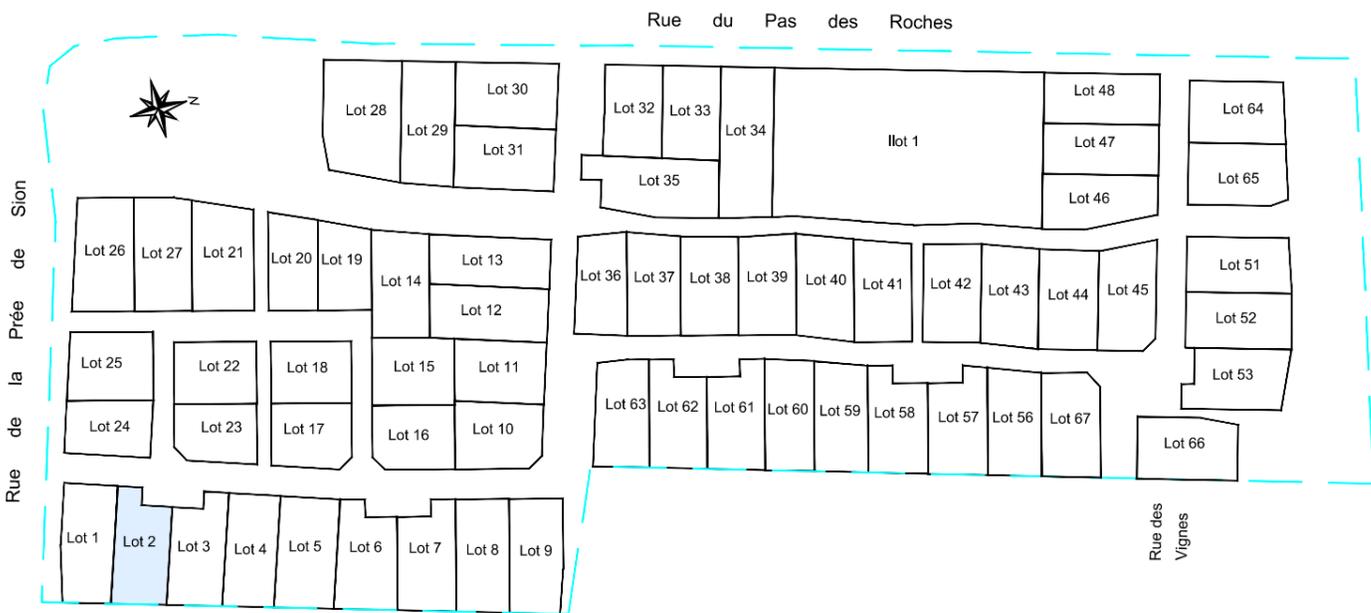
Plan de situation



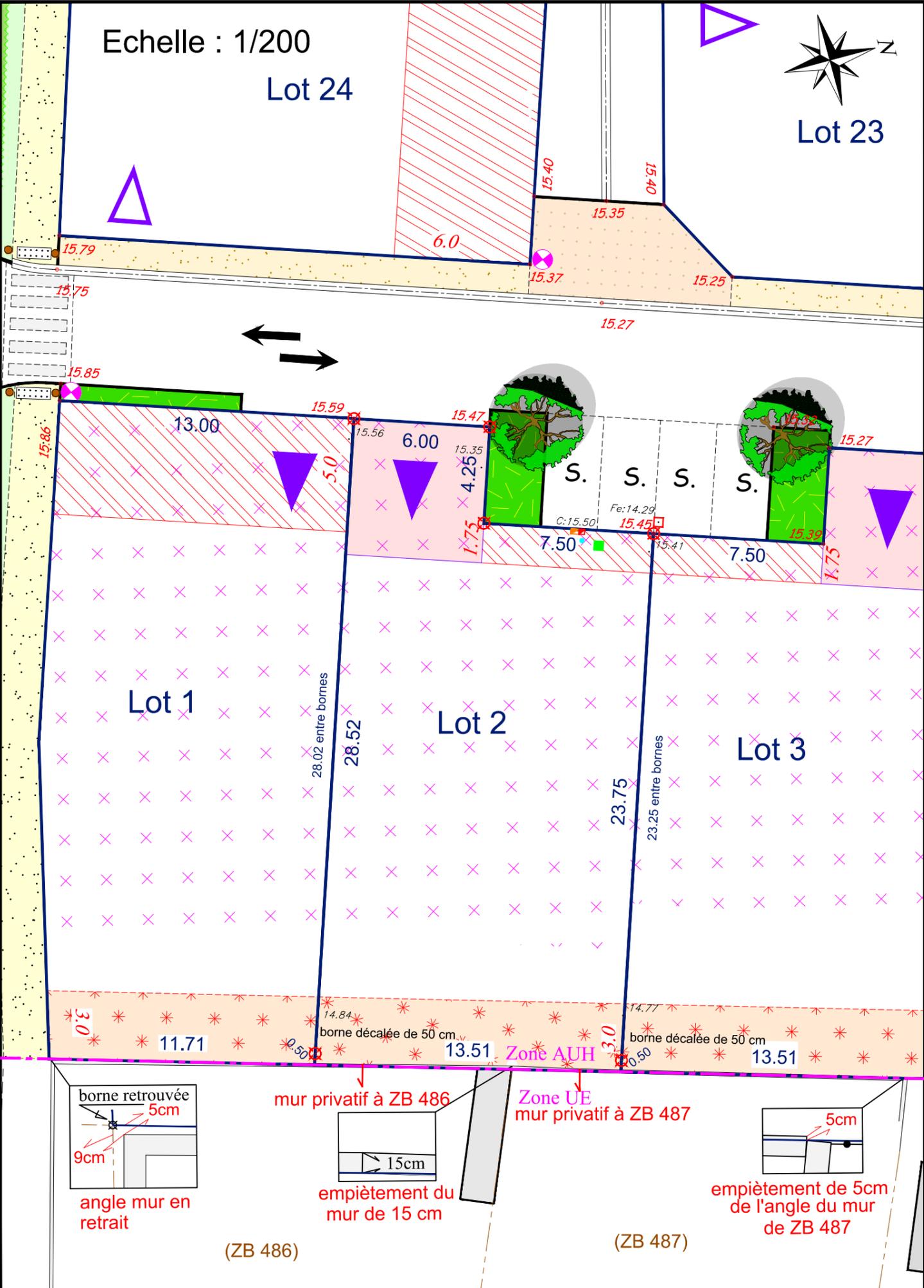
Maître d'Ouvrage
GPM IMMOBILIER
Avenue des Fourneaux
17690 ANGOULINS SUR MER
Tél : 05.46.37.03.00
E-mail : contact@gpm-immobilier.com

Architecte Urbaniste :
G.H.E.C.O. Urbanisme
13 bis, rue Buffetierie
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.41.01.92
E-mail : ghéco@wanadoo.fr

Bureau d'études
S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48
E-mail : geometres@bcge17.com



	Enrobés		Herbe		Stabilisé calcaire
	Mélange terre / pierre		Béton désactivé		Béton désactivé ou autre revêtement coloré
	Accès véhicule au lot - Position obligatoire		Caniveau béton		Bordure béton
	Accès véhicule au lot - 2 positions possibles		Altitude terrain naturel (après travaux de viabilité)		Altitude projet voirie finie
	Accès véhicule au lot		Place de stationnement		Place de stationnement P.M.R
	A créer obligatoirement sur le linéaire visé		Borne bois		Borne métal
	Accès véhicule à l'ilot		Haie basse décorative		Haie arbustive
	Deux accès possibles sur le linéaire visé		Arbre d'alignement (Erable elsrijk, poirier fleurs, ...)		Arbre en forme naturelle ou en cépée (Erable champêtre, frêne raywood, saule blanc ...)
	Accès véhicule au lot - Position obligatoire		Borne OGE		Bandes podotactiles
	Espace non clos de 5m (minimum) x 5m (minimum)		Clôture existante		Limite de PLU
	Accès véhicule au lot		Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)		Arrivée Eau Potable
	Une position à choisir entre les 2 propositions		Clôture existante		Coffrets EDF et GDF
	Espace non clos de 3.5m (minimum) x Xm (minimum)		Périmètre du lotissement		Boitier de branchement Télécom
	Accès véhicule au lot		Limite de PLU		Candélabre à poser
	Position obligatoire		Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)		
	Espace non clos de 3.5m (minimum) x Xm (minimum)		Arrivée Eau Potable		
	Angle bâti de la construction principale sur au minimum 5m de longueur dans les deux directions.		Coffrets EDF et GDF		
	Ligne d'accroche obligatoire de tout ou partie de la construction principale.		Boitier de branchement Télécom		
	Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.		Candélabre à poser		
	Hauteur de construction limitée à 4m				
	Zone inconstructible				
	Zone remblayée par le lotisseur lors des travaux de viabilité				
	Bassin d'infiltration ou noue				



Coordonnées : Système Lambert 93 Zone 5 (CC46)
Nivellement : I.G.N. 69 (altitudes normales)